

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME
(Syndicat mixte ouvert restreint)**

(montants et taux définis par le décret n°2004-615 du 25 juin 2004, en vigueur au 23 septembre 2020)

Enveloppe globale : 1264.04€ bruts

FONCTION	NOM, Prénom	TAUX APPLIQUE DE L'INDICE 1022	MONTANT MENSUEL BRUT
Président	M. CROZIER Gérard	14,77 %	574.46 €
1 ^{er} Vice-Président	M. BAUDIN Pascal	5,91 %	229.86 €
2 ^{ème} Vice-Président	M. TRON Frédéric	5,91 %	229.86 €
3 ^{ème} Vice-Président	Mme CHARMET Martine	5,91 %	229.86 €